APAVE
AGENCE DE KOUROU

Angle avenue Pariacabo rue Auprat BP 711
97387 KOUROU CEDEX
N° SIRET : 90386907100840

DONNEUR D'ORDRE
Direction Infrastructure de la Défense
Quartier de la Madeleine
97300 CAYENNE
CONTACT : **Monsieur DORLIPO Yannick**

Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant démolition d'un immeuble bâti



Numéro d'offre **: Bâtiment 3** Numéro de contrat : **2432658 - 90631** Numéro de rapport (n° de tâche) **: 90631** Date : **08/10/2024**	Lieu d'intervention : **Bâtiment 3** **Quartier Berthelin et Journet** **97300 CAYENNE** **Destinataire rapport :** **Direction Infrastructure de la Défense**	Date d'intervention : Du **07/10/2024** au **08/10/2024** Intervenant : **Madame Elisabeth SOUCHARD** Signature :

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité
Nombre de pages total du document : 52 pages

1 INFORMATIONS GÉNÉRALES

1.1 DESIGNATION DU BATIMENT

Adresse : **Bâtiment 3**
Quartier Berthelin et Journet
97300 CAYENNE

Référence Cadastrale : **Non communiqué**
Date du Permis de Construire : **Antérieur au 1er juillet 1997**

Nature du bâtiment : **Habitation**

1.2 DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom : **Direction Infrastructure de la Défense**
Adresse : **Quartier de la Madeleine**
97300 CAYENNE
Qualité :

DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE

Nom: **Direction Infrastructure de la Défense**
Adresse : **Quartier de la Madeleine**
97300 CAYENNE

1.3 EXÉCUTION DE LA MISSION

Repérage réalisé par : **SOUCHARD Elisabeth**
N° certificat de qualification : **C2362**
Date d'obtention : **31/07/2020**
Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par :
LCC QUALIXPERT
17 Rue Pierre Borel
81100 CASTRES

Date de la commande : **10/09/2024**
Accompagnateur : **Aucun**

Laboratoire d'Analyses : **ITGA RENNES BAT K**
Adresse laboratoire : **Parc d'affaires - Bât. K Espace Performance 35768 SAINT-GRÉGOIRE CEDEX**
Numéro d'accréditation : **1-5970**

Organisme d'assurance professionnelle : **AXA FRANCE IARD**
Adresse assurance : **313 Terrasse de l'ARCHE 92727 NANTERRE CEDEX**
N° de contrat d'assurance : **Contrat n° 10800807204**
Date de validité : **31/12/2024**

1.4 SIGNATURE DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

Nom du diagnostiqueur : **SOUCHARD Elisabeth**
AGENCE DE KOUROU Angle avenue Pariacabo rue Auprat BP 711 97387 KOUROU CEDEX
Signature de l'opérateur



DATE D'ÉTABLISSEMENT DU RAPPORT

Lieu et date d'établissement du rapport

Fait à **KOUROU CEDEX** le **08/10/2024**

2 CONCLUSION(S) DU RAPPORT

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

SOMMAIRE :

INFORMATIONS GÉNÉRALES 2
DESIGNATION DU BATIMENT 2
DÉSIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE 2
DÉSIGNATION DU PROPRIETAIRE 2
EXÉCUTION DE LA MISSION 2
SIGNATURE DE L'OPERATEUR DE REPERAGE 2

CONCLUSION(S) DU RAPPORT 2

RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE 4
MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE 4
MATERIAUX OU PRODUITS NE CONTENANT PAS D'AMIANTE 4

INVESTIGATIONS NON REALISEES 6
LOCAUX NON VISITES / MOYENS D'ACCES A METTRE A DISPOSITION PAR LE DONNEUR D'ORDRE 6
INVESTIGATION(S) APPROFONDIE(S) DEVANT ETRE REALISEE(S) PAR LE DONNEUR D'ORDRE 6
MATERIAUX OU PRODUITS NON PRELEVES 6

PRECONISATIONS 6

COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION 6
OBJECTIF 6
REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES 7
CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE 7

PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION 7
PROGRAMME DE DEMOLITION 7
PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE 7

RAPPORT(S) ANTERIEUR(S) 8

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION 9

ANNEXE CROQUIS 27

ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES 29

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES 47

ANNEXE ATTESTATION ASSURANCE 49

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS 51

3 RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

Dans le cadre de cette mission, l'intervenant Apave a examiné uniquement les composants et les locaux ou les volumes auxquels il a pu accéder dans des conditions normales de sécurité.

3.1 Matériaux ou produits contenant de l'amiante

Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Ref sondage	(ZPSO) Référence
RDC	Coursive	Revêtement de façade	Enduit + peinture	Résultat d'analyse (P006 - idem)		Z004
RDC	Façade	Revêtement de façade	Enduit + peinture	Résultat d'analyse (P006)		Z004

3.2 Matériaux ou produits ne contenant pas d'amiante

Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	(ZPSO) Référence
RDC	Chambre n°34	Revêtement de sol	Ragréage + peinture	**Résultat d'analyse (P001 - idem)**		Z001
		Revêtement de murs	Enduit + peinture sur bois	**Résultat d'analyse (P002 - idem)**		Z002
		Faux-plafond	Dalle de faux-plafond	**Résultat d'analyse (P003 - idem)**		Z003
RDC	Chambre n°33	Revêtement de murs	Enduit + peinture sur bois	**Résultat d'analyse (P002)**		Z002
		Revêtement de sol	Ragréage + peinture	**Résultat d'analyse (P001)**		Z001
		Faux-plafond	Dalle de faux-plafond	**Résultat d'analyse (P003 - idem)**		Z003
RDC	Chambre n°32	Faux-plafond	Dalle de faux-plafond	**Résultat d'analyse (P003)**		Z003
		Revêtement de sol	Ragréage + peinture	**Résultat d'analyse (P004)**		Z001
		Revêtement de murs	Enduit + peinture sur bois	**Résultat d'analyse (P002 - idem)**		Z002
RDC	Chambre	Revêtement de	Ragréage + peinture	**Résultat**		Z001

Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	(ZPSO) Référence
	n°31	sol		**d'analyse (P001 - idem)**		
		Revêtement de murs	Enduit + peinture sur bois	**Résultat d'analyse (P002 - idem)**		Z002
		Faux-plafond	Dalle de faux-plafond	**Résultat d'analyse (P003 - idem)**		Z003
RDC	Chambre n°38	Revêtement de murs	Enduit + peinture sur bois	**Résultat d'analyse (P002 - idem)**		Z002
		Plafond	Faux-plafond	**Résultat d'analyse (P005)**		Z012
RDC	Coursive	Revêtement de murs	Enduit + peinture sur bois	**Résultat d'analyse (P002 - idem)**		Z002
RDC	Sanitaires n°35	Revêtement de sol	Chape	**Résultat d'analyse (P011)**		Z008
		Tuyauterie	Joint filasse	**Résultat d'analyse (P008)**		Z006
		Revêtement de murs	Enduit + peinture	**Résultat d'analyse (P014 - idem)**		Z009
		Revêtement de murs	Colle de faïence	**Résultat d'analyse (P010)**		Z007
		Revêtement de murs	Colle de plinthes	**Résultat d'analyse (P009)**		Z005
RDC	Sanitaires n°36	Revêtement de murs	Colle de faïence	**Résultat d'analyse (P012)**		Z007
		Revêtement de sol	Chape	**Résultat d'analyse (P013)**		Z008
		Revêtement de murs	Enduit + peinture	**Résultat d'analyse (P015)**		Z009
		Revêtement de murs	Colle de plinthes	**Résultat d'analyse (P009 - idem)**		Z005
		Tuyauterie	Joint filasse	**Résultat d'analyse (P008 - idem)**		Z006
RDC	Local ménage	Revêtement de murs	Enduit + peinture	**Résultat d'analyse**		Z009

Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Critères(s) ayant permis de conclure	Réf sondage	(ZPSO) Référence
				(P014)		
		Revêtement de sol	Chape	**Résultat d'analyse (P011 - idem)**		Z008
		Revêtement de murs	Colle de plinthes	**Résultat d'analyse (P016)**		Z010
RDC	Façade	Revêtement de façade	Enduit + peinture	**Résultat d'analyse (P007)**		Z004
1er	Toiture	Tirefond	Joint	**Résultat d'analyse (P018)**		Z011
		Tirefond	Joint	**Résultat d'analyse (P017)**		Z011

4 INVESTIGATIONS NON REALISEES

4.1 Locaux non visités / Moyens d'accès à mettre à disposition par le donneur d'ordre

Néant

4.2 Investigation(s) approfondie(s) devant être réalisée(s) par le donneur d'ordre

Néant

4.3 Matériaux ou produits non prélevés

Sans objet

5 PRECONISATIONS

L'adéquation entre le périmètre de repérage associé à cette prestation et le champ d'intervention effectif des destinataires du présent document pouvant présenter des évolutions en fonction des besoins du donneur d'ordre, toute découverte de matériaux susceptibles de contenir de l'amiante non identifiés notamment pour des raisons de modification du programme de travaux ou d'hétérogénéités non précisées par le donneur d'ordre, doit faire l'objet d'une suspension immédiate des travaux et d'investigations complémentaires appropriées dans les meilleurs délais.

Le présent document constitue un élément important du dossier technique amiante qui doit être mis à jour et transmis aux entreprises pour établir leur évaluation du risque.

Nous vous rappelons que des dispositions spécifiques de protection des travailleurs intervenant sur les matériaux et produits contenant de l'amiante sont stipulées dans le cadre du code du travail.

Nous vous conseillons de faire appel à un maître d'œuvre spécialisé pour concevoir le projet de suppression de l'amiante et à une entreprise spécialisée pour réaliser les investigations approfondies avec sondages destructifs et les travaux de démolition conformément aux recommandations de la CNAMTS, des CARSAT – CRAM – CGSS, des guides de l'INRS et de l'OPPBTP, et des directives de l'inspection du travail.

6 COMMENTAIRES RELATIFS A LA PRESTATION

6.1 OBJECTIF

La prestation a pour objectif de réaliser le repérage des matériaux ou produits contenant de l'amiante dont le propriétaire doit disposer avant démolition totale ou de plus de 50 % de la structure de son immeuble.

6.2 REFERENCES REGLEMENTAIRES ET NORMATIVES

Loi n° 2004-1343 du 9 décembre 2004,
Décret n° 2010 – 1200 du 11 Octobre 2010 pris en application de l'article L 271-6 du code de la construction et de l'habitation,
Décret 2011-629 du 3 juin 2011 : protection de la population contre les risques sanitaires liés à une exposition à l'amiante dans les immeubles bâtis,
Articles R 1334-19 et R 1334-22 du code de la santé publique,
Arrêté du 26 juin 2013 relatif au repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante et au contenu du rapport de repérage,
Arrêté du 16 juillet 2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis modifié par l'arrêté du 23 Janvier 2020,
Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines du diagnostic amiante, électricité, gaz, plomb et termite, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification,
Norme NF X 46 020 du 05 août 2017.

6.3 CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date de réalisation du repérage : 07/10/2024
Conditions du repérage : Le repérage est réalisé conformément à la norme NF X 46-020, qui prescrit la fréquence minimale des prélèvements et des sondages au sein de zones présentant des similitudes d'ouvrage. Lorsque le repérage ne peut être dissocié de l'engagement de l'opération elle-même pour des raisons techniques communiquées par l'opérateur de repérage (dépose de doublages, de plénums etc), le donneur d'ordre fait procéder au repérage au fur et à mesure de l'avancement de l'opération.
Moyens mis à disposition de l'opérateur : Néant
Documents remis : Néant

Commentaire : **Néant**
Le repérage des matériaux et produits de la liste C contenant de l'amiante, défini à l'article R. 1334-22 du code de la santé publique, consiste à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec l'immeuble ou la partie d'immeuble concerné par le repérage.
Il ne peut être finalisé qu'après évacuation définitive de l'immeuble bâti et enlèvement des mobiliers afin que tous les composants soient accessibles.

7 PROGRAMME ET PERIMETRE DE LA MISSION

7.1 PROGRAMME DE DEMOLITION

Ensemble du bâtiment

7.2 PROGRAMME ET PERIMETRE DE REPERAGE

Périmètre de repérage : Ensemble des locaux ou parties d'immeuble concernés par la démolition telle que définie par le donneur d'ordre.
Programme de repérage : Matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante dans les éléments de la construction et susceptibles d'être affectés par la démolition en regard des matériaux ou produits figurant dans la liste C de l'annexe 13-9 du Code de la Santé Publique, le tableau A1 de la norme NF X 46 020 et tout autre matériau réputé contenir de l'amiante dont l'opérateur aurait connaissance.

Si des produits ou matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'auraient pas fait l'objet d'investigations car non identifiés comme concernés par le programme de démolition tel que communiqué par le donneur d'ordre, ce dernier devra effectuer des investigations complémentaires.

Liste des locaux (visités / non visités) :

Etage	Local / partie d'immeuble	Visitée	Justification
RDC	Chambre n°34	OUI	
RDC	Chambre n°33	OUI	
RDC	Chambre n°32	OUI	

Etage	Local / partie d'immeuble	Visitée	Justification
RDC	Chambre n°31	OUI	
RDC	Chambre n°38	OUI	
RDC	Coursive	OUI	
RDC	Sanitaires n°35	OUI	
RDC	Sanitaires n°36	OUI	
RDC	Local ménage	OUI	
RDC	Façade	OUI	
1er	Toiture	OUI	

8 RAPPORT(S) ANTERIEUR(S)

Rapports précédents :

Date	Référence	Société	Objet	Conclusions
22/11/2007	4044299-001-1	APAVE	Rapport de repérage des matériaux et produits des listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de Santé Publique à intégrer au Dossier technique amiante	Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits contenant de l'amiante

ANNEXE FICHES D'IDENTIFICATION ET DE COTATION

PRELEVEMENT : P001

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Chambre n°33
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Ragréage + peinture	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de sol - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Ragréage + peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture non séparable + ragréage gris non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P002

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Chambre n°33
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit + peinture sur bois	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit + peinture sur bois

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peintures multiples non séparable + matériau plâtreux blanc en faible quantité non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P003

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Chambre n°32
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Dalle de faux-plafond	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Faux-plafond - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Dalle de faux-plafond

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

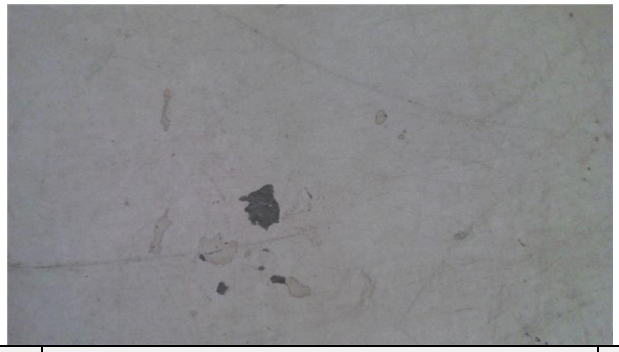
Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture non séparable + couche fibreuse blanche non séparable + matériau fibreux beige non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P004

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Chambre n°32
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Ragréage + peinture	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de sol - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Ragréage + peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peintures multiples non séparable + ragréage gris non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P005

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Chambre n°38
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Faux-plafond	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Plafond - Plafond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Faux-plafond

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture non séparable + couche fibreuse blanche non séparable + matériau fibreux jaune avec poussières non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P006

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Façade
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit + peinture	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de façade

Résultat amiante

Présence d'amiante (Fibres d'amiante de type chrysotile)

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit + peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante de type chrysotile

PRELEVEMENT : P007

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Façade
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit + peinture	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de façade

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit + peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P008

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°35
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Joint filasse	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Tuyauterie

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Joint filasse

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Matériau fibreux marron avec poussières	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P009

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°35
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle de plinthes	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle de plinthes

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Colle blanche en faible quantité	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P010

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°35
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle de faïence	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle de faïence

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Colle blanche non séparable + peinture en faible quantité non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P011

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°35
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Chape	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de sol - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Chape + colle de carrelage

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Non analysé	
Fr2	Peinture non séparable + colle grise non séparable + matériau gris hétérogène non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		
Fr2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P012

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°36
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle de faïence	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle de faïence

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Non analysé	
Fr2	Peinture en faible quantité + colle beige non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		
Fr2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P013

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°36
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Chape	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de sol - Sol

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Chape

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Non analysé	
Fr2	Matériau beige en vrac hétérogène	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		
Fr2		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P014

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Local ménage
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit + peinture	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit + peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peintures multiples en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P015

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Sanitaires n°36
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Enduit + peinture	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Enduit + peinture

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture en vrac non séparable + enduit gris en vrac hétérogène non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P016

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		RDC - Local ménage
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Colle de plinthes	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Revêtement de murs

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Colle de plinthes

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture en faible quantité non séparable + joint cassant gris en faible quantité non séparable + colle grise non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P017

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		1er - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Joint	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Tirefond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Joint

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peintures multiples en faible quantité non séparable + matériau noir en faible quantité non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

PRELEVEMENT : P018

Emplacement



Nom du client	Numéro de dossier	Partie d'ouvrage
Direction Infrastructure de la Défense		1er - Toiture
Matériau	**Date de prélèvement**	**Nom de l'opérateur**
Joint	07/10/2024	SOUCHARD Elisabeth

Localisation

Tirefond

Résultat amiante

Absence d'amiante

DESCRIPTION DU PRELEVEMENT :

Objet

Joint

DETAIL DES COUCHES DU PRELEVEMENT :

Référence Couche	Description visuelle	
Fr1	Peinture en faible quantité non séparable + matériau noir en faible quantité non séparable	

DETAIL DES RESULTATS :

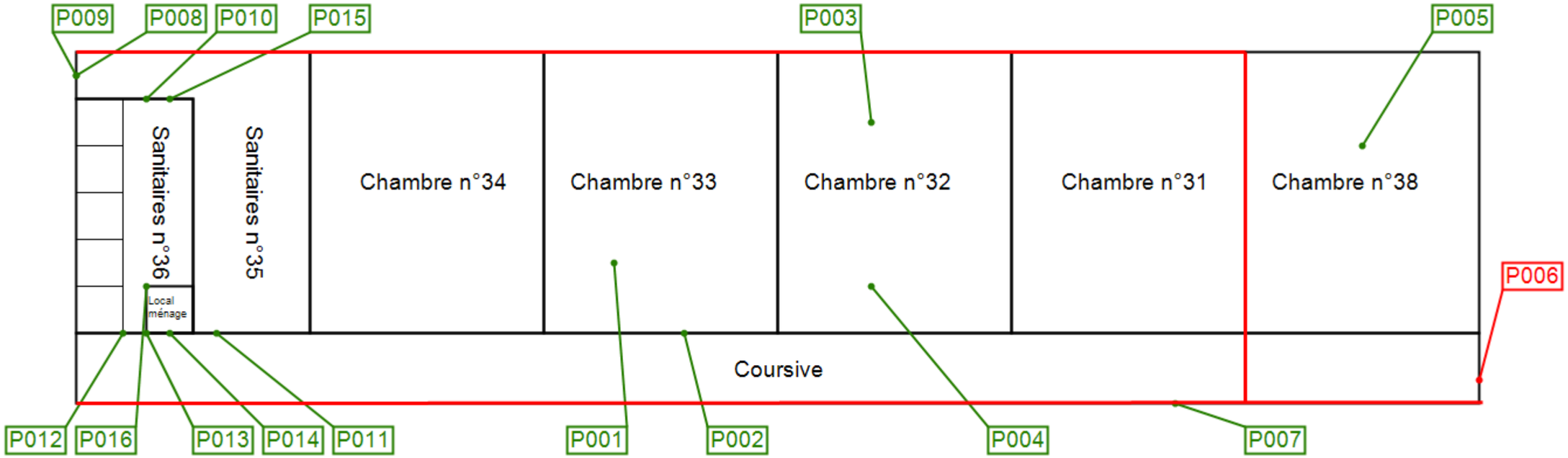
Référence Couche	PV analyse Amiante	Conclusion amiante
Fr1		Fibres d'amiante non détectées

ANNEXE CROQUIS

apave	**Planche de repérage**		
Client :	Direction Infrastructure de la Défense	Titre :	Croquis N°1
N° rapport :		Lieu d'intervention :	Quartier Berthelin et Journet 97300 CAYENNE
N° planche :	1/1 Version : 0		
Type :	Planche de repérage technique en plan		
Date :	08/10/2024	Bâtiment :	Bâtiment 3
Intervenant :	SOUCHARD Elisabeth	Etage :	RDC
Origine du plan :	Opérateur de repérage	Commentaire :	/

Legende :

Enduit de mur de soubassement



ANNEXE PROCES VERBAUX D'ANALYSES

E.24466947.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22984 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22984
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P001 - Ragréage + peinture - RDC - Chambre n°33 - Sol - Revêtement de sol
Description ITGA	Peinture / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Ragréage gris non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BOK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466948.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22985 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22985
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P002 - Enduit + peinture sur bois - RDC - Chambre n°33 - - Revêtement de murs
Description ITGA	Peintures multiples / Matériau plâtreux blanc en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Matériau plâtreux blanc en faible quantité non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MNE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466949.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22986 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22986
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P003 - Dalle de faux-plafond - RDC - Chambre n°32 - Plafond - Faux-plafond
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche non séparable + Matériau fibreux beige non séparable	MOLP + META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Autres fibres inhalables distinguées par D. (2) Analyste : FJH (3)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) D'autres fibres minérales susceptibles d'être inhalées (dont la largeur est inférieure à 3 µm) ont été détectées. Ces fibres ont pu être différenciées de fibres d'amiante via les critères d'identification reportés dans les données analytiques (M : Morphologie / D: Diffraction électronique / A: Analyse EDX).
(3) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466950.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22987 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22987
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P004 - Ragréage + peinture - RDC - Chambre n°32 - Sol - Revêtement de sol
Description ITGA	Peintures multiples / Ragréage gris

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples non séparable + Ragréage gris non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MNE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466951.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22988 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22988
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P005 - Faux-plafond - RDC - Chambre n°38 - Plafond - Plafond
Description ITGA	Peinture / Couche fibreuse blanche / Matériau fibreux jaune avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture non séparable + Couche fibreuse blanche non séparable + Matériau fibreux jaune avec poussières non séparable	MOLP + META (A) le 23/10/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : CJT (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466952.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22989 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22989
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P006 - Enduit + peinture - RDC - Façade - - Revêtement de façade
Description ITGA	Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 23/10/2024 Nombre de préparations : 3 Nombre de supports d'analyse : 6	Présence de fibres d'amiante	Chrysotile	Analyste : CJT (1)

(1) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466953.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22990 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22990
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P007 - Enduit + peinture - RDC - Façade - - Revêtement de façade
Description ITGA	Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 23/10/2024 Nombre de préparations : 2 Nombre de supports d'analyse : 4	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : ISD (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466955.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22991 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22991
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P008 - Joint filasse - RDC - Sanitaires n°35 - - Tuyauterie
Description ITGA	Matériau fibreux marron avec poussières

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Optique à Lumière Polarisée (parties pertinentes de la norme NF ISO 22262-1) : Morphologie et critères optiques
 La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Matériau fibreux marron avec poussières	MOLP + META (A) le 23/10/2024 Nombre de préparations : 7 Nombre de supports d'analyse : 8	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : CJT

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466956.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22992 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22992
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P009 - Colle de plinthes - RDC - Sanitaires n°35 - - Revêtement de murs
Description ITGA	Colle blanche en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle blanche en faible quantité	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MNE

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466957.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22993 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22993
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P010 - Colle de faïence - RDC - Sanitaires n°35 - - Revêtement de murs
Description ITGA	Colle blanche / **Peinture en faible quantité**

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Colle blanche non séparable + Peinture en faible quantité non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MNE (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466958.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22994 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22994
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P011 - Chape - RDC - Sanitaires n°35 - Sol - Revêtement de sol
Description ITGA	**Carrelage** / **Peinture** / **Colle grise** / Matériau gris hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Peinture non séparable + Colle grise non séparable + Matériau gris hétérogène non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KOB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466959.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22995 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22995
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P012 - Colle de faïence - RDC - Sanitaires n°36 - - Revêtement de murs
Description ITGA	Carrelage / **Peinture en faible quantité** / Colle beige

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage	Non analysé			
Peinture en faible quantité + Colle beige non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KOB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466960.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22996 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22996
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P013 - Chape - RDC - Sanitaires n°36 - Sol - Revêtement de sol
Description ITGA	Carrelage en vrac / Matériau beige en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Carrelage en vrac	Non analysé			
Matériau beige en vrac hétérogène	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KOB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466961.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22997 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22997
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P014 - Enduit + peinture - RDC - Local ménage - - Revêtement de murs
Description ITGA	Peintures multiples en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KOB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466962.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22998 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22998
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P015 - Enduit + peinture - RDC - Sanitaires n°36 - - Revêtement de murs
Description ITGA	Peinture en vrac / Enduit gris en vrac hétérogène

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en vrac non séparable + Enduit gris en vrac hétérogène non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : KOB (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches réceptionnées en vrac et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie uniquement sur la prise d'essai et non par couche.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466963.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-22999 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-22999
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P016 - Colle de plinthes - RDC - Local ménage - - Revêtement de murs
Description ITGA	**Peinture en faible quantité** / **Joint cassant gris en faible quantité** / Colle grise

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en faible quantité non séparable + Joint cassant gris en faible quantité non séparable + Colle grise non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : MHU (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466964.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-23000 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-23000
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P017 - Joint - 1er - Toiture - - Tirefond
Description ITGA	**Peintures multiples en faible quantité** / Matériau noir en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peintures multiples en faible quantité non séparable + Matériau noir en faible quantité non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BOK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.
Les couches formalisées en gras dans la description ITGA ont été identifiées par le laboratoire alors qu'elles n'avaient pas été distinguées par le client. Si les couches étaient susceptibles de contenir de l'amiante par nature elles ont fait l'objet d'une analyse.
Dans le cas d'une demande d'analyse de couche(s) spécifique(s), seules les couches non distinguables à l'œil nu par le client, ont été analysées.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

E.24466965.0.PDF

Parc d'affaires Espace Performances Bât K
35760 SAINT-GREGOIRE
Tél : 02.99.35.41.41
Fax : 02.23.22.52.27
www.itga.fr

Accréditation n° 1-5970
Portée disponible sur www.cofrac.fr

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

RAPPORT D'ESSAI N° IT142410-23001 EN DATE DU 23/10/2024
RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR UN PRELEVEMENT DE MATERIAU

Ce rapport d'essai ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.

Client :
APAVE INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTION FRANCE - CAYENNE
Mme Elisabeth SOUCHARD
3297bis route de Baduel
97300 CAYENNE

Prélèvement :
Commande ITGA : IT1424-21805
Echantillon ITGA : IT142410-23001
Reçu au laboratoire le : 21/10/2024

Réf. Client : Le laboratoire n'est pas responsable des données fournies par le client qui sont simplement retranscrites ci-dessous.

Commande	2432658--230--298--150-105723963AM
Dossier client	Direction Infrastructure de la Défense + - Quartier Berthelin et Journet - 97300 - CAYENNE
Echantillon	P018 - Joint - 1er - Toiture - - Tirefond
Description ITGA	Peinture en faible quantité / Matériau noir en faible quantité

Préparation Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon conformément à l'arrêté du 1er octobre 2019 :
- Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
 (A) - Traitement mécanique en milieu aqueux
 (B) - Traitement chimique et mécanique au chloroforme

Technique Analytique
- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique
 La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat :

Fraction Analysée	Technique analytique (Méthode de préparation) et date d'analyse	Résultat	Variété d'amiante	Eléments analytiques
Peinture en faible quantité non séparable + Matériau noir en faible quantité non séparable	META (A) le 22/10/2024 Nombre de préparations : 1 Nombre de supports d'analyse : 2	Amiante non détecté (1)	---	Analyste : BOK (2)

(1) Aucune fibre d'amiante n'a été détectée, l'échantillon objet de l'essai peut éventuellement renfermer une teneur en fibre d'amiante inférieure à la limite de détection.
(2) Pour les couches non-séparables et identifiées comme telles, la limite de détection est garantie sur la prise d'essai. La limite de détection est garantie sur chaque couche si la prise d'essai contient au plus 2 couches en quantité suffisante pour analyse.

Validé par : Matthieu MEAR Analyste

La reproduction de ce rapport d'essai n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.
Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 10 ans.

ANNEXE TABLEAU ESTIMATIF DES QUANTITES

Etage	Local	Elément	Matériau / Produit	Estimation des quantités	Observations
RDC	**Coursive**	**Revêtement de façade**	Enduit + peinture		
RDC	**Façade**	**Revêtement de façade**	Enduit + peinture		

L'estimation des quantités ne concerne que les matériaux ou produits contenant de l'amiante présents dans l'immeuble bâti et concernés par le programme de travaux.
Elle ne prend pas en compte :
- **Les autres matériaux ou produits contenant de l'amiante repérés dans l'immeuble bâti mais non concernés par le programme de travaux**
- **Les techniques utilisées par les entreprises de travaux pour la dépose des matériaux ou produits repérés.**

La quantité de déchets générés par les entreprises elles-mêmes lors de la dépose de ces matériaux ou produits (équipements de protection individuelle, moyens de protection collective …)

ANNEXE CERTIFICAT DE L'OPERATEUR DE REPERAGE

La certification QUALIXPERT des diagnostiqueurs

Certificat N° C2362

Madame Elisabeth SOUCHARD

Certifié dans le cadre du processus de certification PR04 et / ou PR16 consultable sur www.qualixpert.com conformément à l'ordonnance 2005-655 titre III du 8 juin 2005 et au décret 2006-1114 du 05 septembre 2006.

cofrac CERTIFICATION DE PERSONNES ACCREDITATION N° 4-0094 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

dans le(s) domaine(s) suivant(s) :

Etat des installations intérieures d'électricité	**Certificat valable Du 28/12/2020 au 27/12/2027**	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Amiante avec mention	**Certificat valable Du 31/07/2020 au 30/07/2027**	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention France Métropolitaine	**Certificat valable Du 31/08/2020 au 30/08/2027**	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment mention départements, régions et collectivités d'outre mer	**Certificat valable Du 17/07/2024 au 16/07/2031**	Arrêté du 24 décembre 2021 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Constat de risque d'exposition au plomb	**Certificat valable Du 28/12/2020 au 27/12/2027**	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Etat des installations intérieures de gaz	**Certificat valable Du 16/11/2020 au 15/11/2027**	Arrêté modifié du 02 juillet 2018 définissant les critères de certification des opérateurs de diagnostic technique et des organismes de formation et d'accréditation des organismes de certification.
Diagnostic de performance énergétique tous types de bâtiments	**Certificat valable Du 28/12/2020 au 27/12/2027**	Arrêté du 20 juillet 2023 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans le domaine du diagnostic de performance énergétique.

Date d'établissement le mercredi 17 juillet 2024

Marjorie ALBERT
Directrice Administrative

P/O Audrey MARTINS

Une certification peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment.
Pour une utilisation appropriée de ce certificat, la portée des certifications et leurs validités doivent être vérifiées sur le site internet de LCC QUALIXPERT www.qualixpert.com.

F09 Certification de compétence version N 010120

LCC 17 rue Borel - 81100 Castres
Tél. : 05 63 73 06 13 - www.qualixpert.com
SAS au capital de 8000 euros - APE 7120B - RCS Castres SIRET 493 037 832 00018

ANNEXE ATTESTATION ASSURANCE

Votre Assurance

▸ RESPONSABILITE CIVILE ENTREPRISE

ATTESTATION

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

COURTIER
VERLINGUE
(Agence d'Illzach)
12 Rue de Kerogan CS 44012
29335 QUIMPER CEDEX

Vos références :
Contrat n° **10800807204**

AXA France IARD, atteste que :

APAVE
Immeuble Canopy
6 rue du Général Audran
92400 COURBEVOIE

agissant tant pour son compte que pour celui de sa filiale française **APAVE INFRASTRUCTURES CONSTRUCTION France**

est couvert contre les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile qu'il pourrait encourir à la suite de dommages causés dans le cadre de l'exercice de sa profession, par le contrat n° 10800807204, souscrit auprès de notre Société, pour les activités et les montants de garanties suivants :

Activités assurées :
Prestations techniques (y compris maintenance) et intellectuelles pour la maîtrise des risques humains, techniques et environnementaux, articulée autour des principaux métiers suivants :

- Inspection et vérification des installations techniques, équipements et process
- Bâtiment et génie civil
- Essais, mesures et métrologie
- Laboratoires d'analyses (non médicales)
- Conseils
- Formation
- Certification, contrôle, qualification et homologation

y compris fabrication et vente de produits dans le cadre de ces activités,
à destination de tous les secteurs d'activité.

A l'exclusion :
- **des missions de Contrôle Technique relevant de la loi Spinetta visées à l'article L 111.23 du Code de la construction et de l'habitation**
- **des travaux de désamiantage (enlèvement de l'amiante friable et non friable)**
- **des activités de classification et certification de navires et unités offshore.**

Cette attestation est notamment délivrée dans le cadre des missions CSPS (Coordination, Sécurité, Protection de la Santé).

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

Contrat : 10800807204

TABLEAU DE GARANTIES

Les garanties s'exercent à concurrence des montants suivants :

Nature des garanties	Limites des garanties
Responsabilité Civile Exploitation / Après Livraison / Professionnelle	
Limite générale « Tous dommages corporels, matériels et immatériels » confondus Sans pouvoir excéder pour :	5 000 000 € par année d'assurance
a) les dommages immatériels non consécutifs	5 000 000 € par année d'assurance
b) les atteintes à l'environnement accidentelles sur sites des assurés non soumis à Autorisation ou Enregistrement	2 500 000 € par année d'assurance
c) tous dommages corporels, matériels et immatériels aux Usa/Canada sous-limités : c.1) Dommages immatériels aux USA CANADA	5 000 000 € par année d'assurance 1 000 000 € par année d'assurance
d) tous dommages causés par l'amiante et le plomb *	2 500 000 € par année d'assurance *

*Il précisé que cette garantie s'exerce également dans la limite des montants de garanties précités ou indiqués aux conditions particulières, en fonction de la nature des dommages.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

La présente attestation est valable pour la période **du 01/01/2024 au 31/12/2024** inclus sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Nanterre, le 11 janvier 2024

Pour la société
Mathieu GODART
Directeur Général Délégué

AXA France IARD. S.A. au capital de 214 799 030 € - 722 057 460 R.C.S. Nanterre.
TVA intracommunautaire n° FR 14 722 057 460.
Siège social : 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex. Entreprise régie par le code des assurances.

2

CONSEILS SUR LES MODALITES D'ELIMINATION DES DECHETS

Les responsabilités du producteur de déchets

Le Code de l'Environnement dispose dans son article L. 541-2 : *« Tout producteur ou détenteur de déchets est tenu d'en assurer ou d'en faire assurer la gestion, conformément aux dispositions du présent chapitre. Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. Tout producteur ou détenteur de déchets s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. »*

A ce titre, pour des travaux de désamiantage, le maître d'ouvrage (en général le propriétaire) est responsable de la bonne élimination des déchets issus du chantier. Les déchets de chantier tels que les équipements de protection des intervenants sont de la responsabilité de l'entreprise effectuant les travaux.

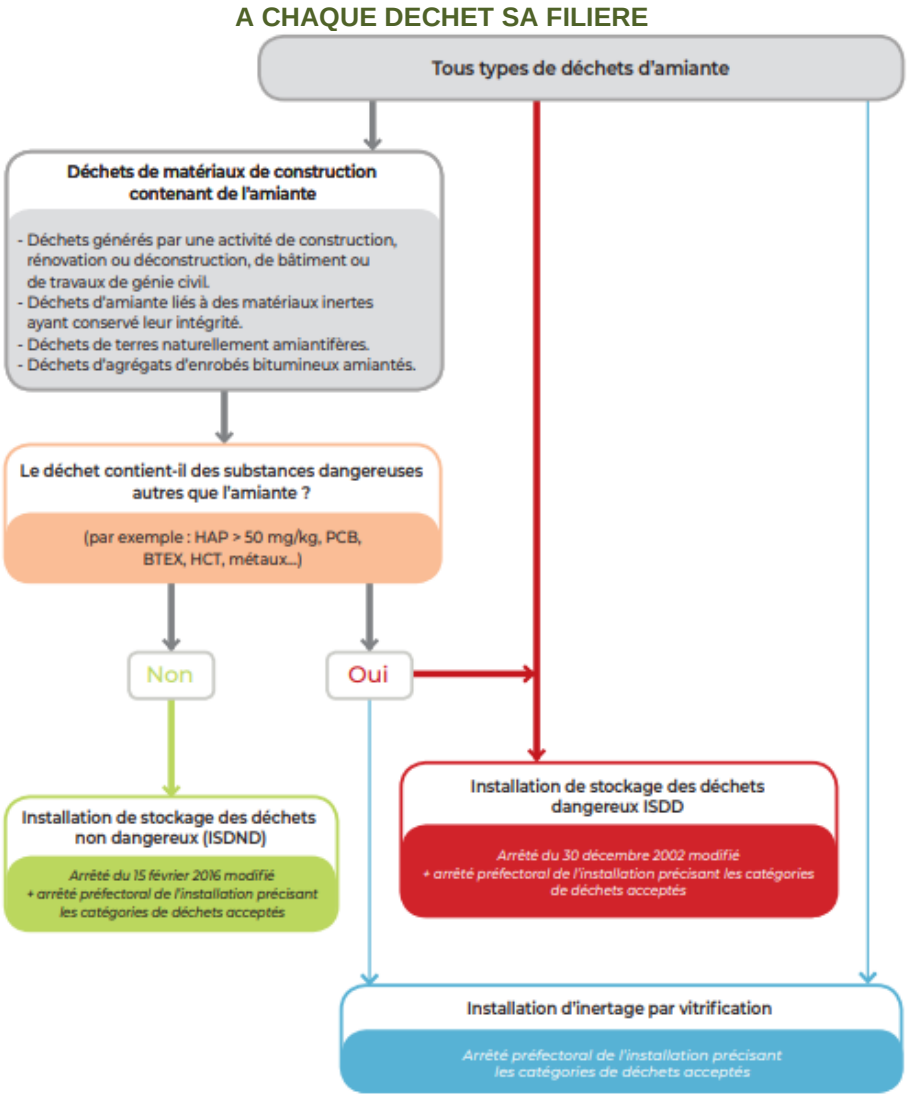
Les familles de déchets



Les différentes sortes de déchets d'amiante

Les déchets d'amiante se divisent en deux grandes catégories quant à la gestion de leur élimination. **Le traitement va dépendre de la nature des déchets amiantés.** :

Installation de stockage de déchets dangereux (ISDD) ou installation d'inertage par vitrification	**Installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND)**
Tous types de déchets amiantés, y compris les déchets connexes de chantiers contaminés (EPI, films de protection)	Déchets de matériaux de construction contenant de l'amiante générés par une activité de construction, rénovation ou déconstruction d'un bâtiment ou par une activité de construction, rénovation ou déconstruction de travaux de génie civil, y compris les terres naturellement amiantifères et les agrégats d'enrobés bitumineux amiantés



Document INRS

Organisation à prévoir pour la gestion de ces déchets

L'entreprise doit appliquer les dispositions réglementaires existantes concernant les déchets qu'elle produit ou détient, car elle en est responsable. Elle doit impérativement disposer, avant même le démarrage des travaux, d'un **certificat d'acceptation préalable (CAP)** de l'installation de stockage des déchets ou de traitement par vitrification pour chaque catégorie de déchet amianté que son activité va produire. Un **bordereau de suivi des déchets contenant de l'amiante (BSDA)** accompagne chaque lot depuis son lieu de production jusqu'à son élimination finale.

À toutes les étapes de la gestion de ces déchets, la manutention des déchets doit être organisée de façon à éviter la libération de fibres. L'utilisation de moyens adaptés d'aide à la manutention ou au levage est à rechercher. Le nettoyage des surfaces, outils, engins, véhicules sera effectué par humidification et aspiration avec du matériel adapté (soufflettes à proscrire). Les salariés doivent être informés des risques qu'ils encourent et formés aux moyens de prévention (modes opératoires, EPI, règles d'hygiène).

Élimination des déchets

Les déchets doivent être confiés à des centres de traitement autorisés, après demande d'un certificat d'acceptation préalable.

Les adresses des installations de stockage des déchets d'amiante peuvent être obtenues auprès des préfectures, des Conseils généraux, des mairies, des DREAL et de l'ADEME ainsi qu'en consultant les sites suivants :

https://www.sinoe.org/

http://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr/